DENOMINATION A COMPLETER

Société civile immobilière au capital de A COMPLETER Euros

Siège social : A COMPLETER

RCS A COMPLETER

|  |
| --- |
| PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE  L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  DU \_\_ A COMPLETER |

L'an deux mille vingt\_\_\_\_,

Le \_\_\_\_ COMPLETER AVEC LA DATE

A \_\_\_\_ COMPLETER heures.

Les associés de la société DENOMINATION SOCIALE, société civile immobilière au capital de \_\_\_\_\_ Euros, divisé en \_\_\_\_\_ parts de \_\_\_\_ Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire (l’ « Assemblée Générale »), au siège social, sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur/Madame\_\_\_\_\_\_\_\_ en sa qualité de [Gérant associé/Associé détenant le plus de parts].

Sont présents ou représentés :

* Monsieur \_\_\_\_\_\_\_\_\_, propriétaire de \_\_\_\_\_\_ parts sociales,

Représenté par \_\_\_\_\_\_\_\_

* Madame \_\_\_\_\_\_\_\_\_, propriétaire de \_\_\_\_\_\_ parts sociales,

Représenté par \_\_\_\_\_\_\_\_

* Monsieur \_\_\_\_\_\_\_\_\_, propriétaire de \_\_\_\_\_\_ parts sociales,
* Monsieur \_\_\_\_\_\_\_\_\_, propriétaire de \_\_\_\_\_\_ parts sociales,
* La société \_\_\_\_\_\_\_\_\_, représentée par Monsieur \_\_\_\_\_\_\_\_, dûment habilité, propriétaire de \_\_\_\_\_\_ parts sociales,

**Si tous les associés sont présents ou représentés**

Seuls associés de la Société et représentant en tant que telle la totalité des parts sociales composant le capital de la Société. L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

**S’il y a des absents**

Le Président constate que les associés présents possèdent \_\_\_\_(Préciser le nombre de parts que possèdent les associés présents)\_\_\_\_\_ parts sociales, soit plus du quart des parts composant le capital social ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

**S’il y a un commissaire aux comptes dans la société**

La société \_\_\_\_\_\_\_\_\_, Commissaire aux Comptes régulièrement convoquée par lettre recommandée en date du \_\_\_\_\_, est absente/présente.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du gérant,

- Modification de la date de clôture de l’exercice social et modification corrélative des statuts,

- Pouvoir en vue des formalités,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport établi par la gérance,

- le projet de statuts de la société,

- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente le rapport de la gérance puis déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

*Modification de la date de clôture de l’exercice social et modification corrélative des statuts*

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Gérant, décide de modifier la date de clôture de l’exercice social. Celle-ci, primitivement fixée au \_ANCIENNE DATE DE CLOTURE\_\_, sera désormais portée au \_\_\_\_\_ NOUVELLE DATE DE CLOTURE \_\_\_\_.

L’exercice en cours aura donc une durée exceptionnelle de \_\_\_\_ mois.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de modifier l’article A COMPLETER des statuts de la manière suivante :

« **A COMPLETER**  »

Le reste de l’article demeure inchangé.

**Si adoption à l’unanimité**

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

**Si adoption à la majorité**

***Cette résolution est adoptée à \_\_\_\_ voix pour, et \_\_\_\_ voix contre***

DEUXIEME RESOLUTION

*Pouvoir en vue des formalités*

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Si adoption à l’unanimité**

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

**Si adoption à la majorité**

***Cette résolution est adoptée à \_\_\_\_ voix pour, et \_\_\_\_ voix contre***

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

**LA GERANCE**